

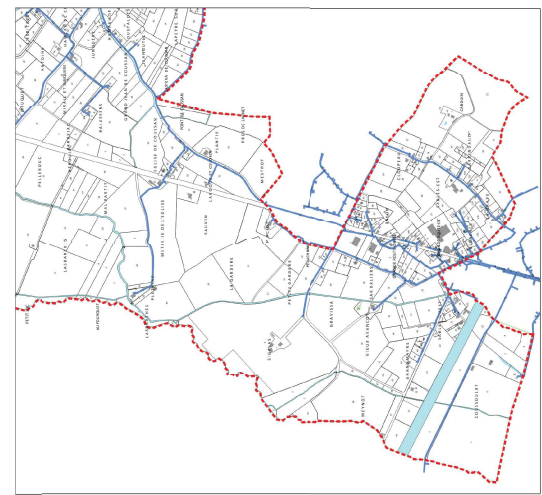
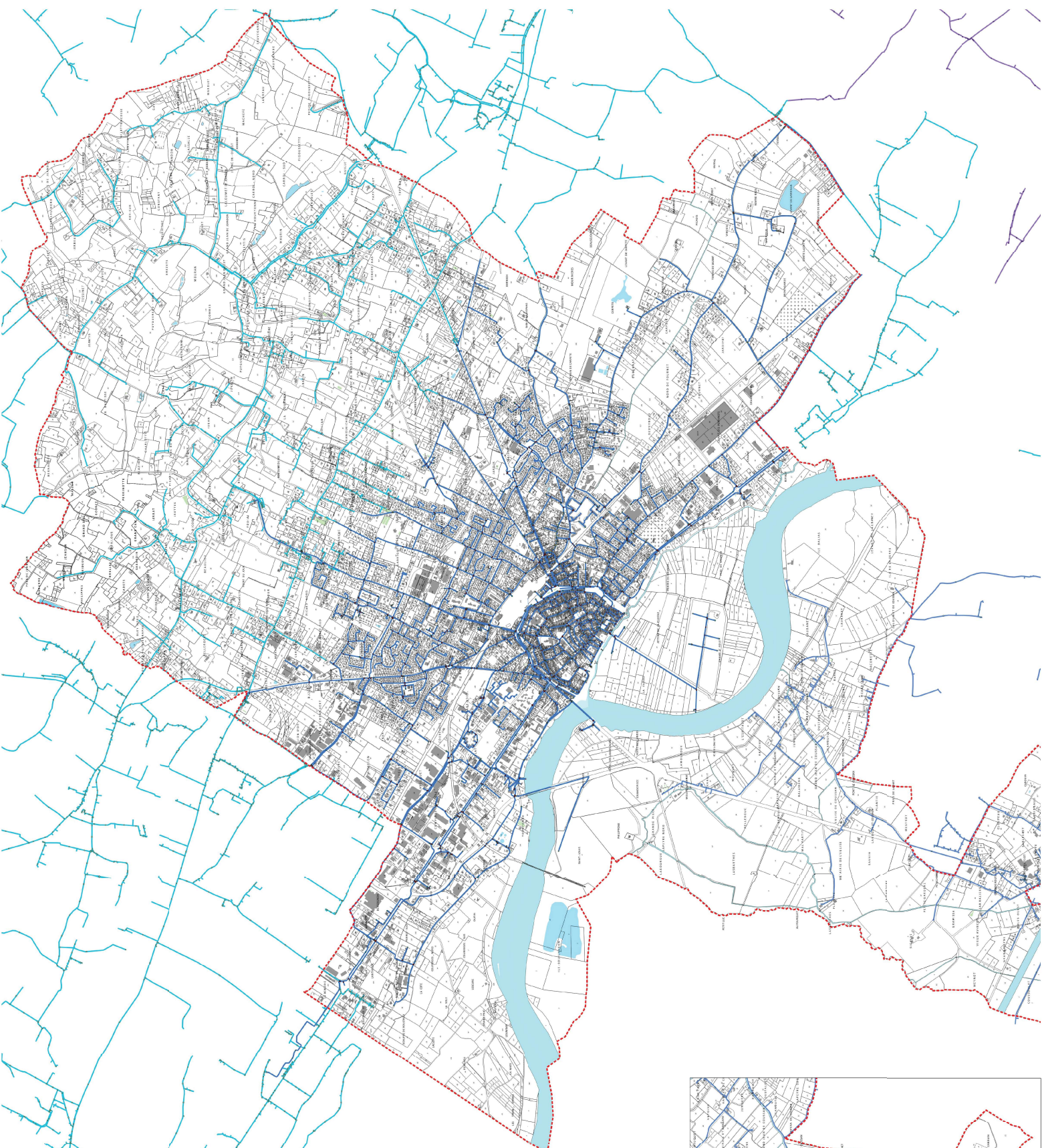


©JackF

5 – ANNEXES

5.6 – SCHEMA DES RESEAUX

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	19/11/1998	29/03/2004	14/02/2005 01/03/2006 02/04/2007
Révision n°1	22/06/2008	10/01/2011	24/10/2011
Modification simplifiée n°1	/	/	27/01/2014
Modification simplifiée n°2	/	/	27/10/2014
Modification simplifiée n°3	/	/	15/12/2014
Modification simplifiée n°4	17/03/2015	/	18/05/2015
Mise à jour	/	/	31/12/2015
Révision n°2	02/11/2015	06/05/2019	16/11/2020
Modification simplifiée n°1	19/04/2022	/	21/11/2022
Modification n°1	17/05/2021	/	23/01/2023
Révision n°3	13/06/2022	17/07/2025	02/03/2026





Marmande

Revision du Plan Local d'Urbanisme de MARMANDE



73 SCHEMAS DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
ET DES SYSTEMES D'ELIMINATION DES DECHETS

> DOSSIER D'APPROPRIATION - Réseau AEP (Source : ECLIA) - 1/10 000

Données	Nombre	Unité	Données	Nombre
Superficie	200000	m ²	Superficie	100000
Population	10000	habitants	Population	10000
Population (habitat)	10000	habitants	Population (habitat)	10000
Population (habitat)	10000	habitants	Population (habitat)	10000
Population (habitat)	10000	habitants	Population (habitat)	10000
Population (habitat)	10000	habitants	Population (habitat)	10000
Population (habitat)	10000	habitants	Population (habitat)	10000
Population (habitat)	10000	habitants	Population (habitat)	10000
Population (habitat)	10000	habitants	Population (habitat)	10000
Population (habitat)	10000	habitants	Population (habitat)	10000

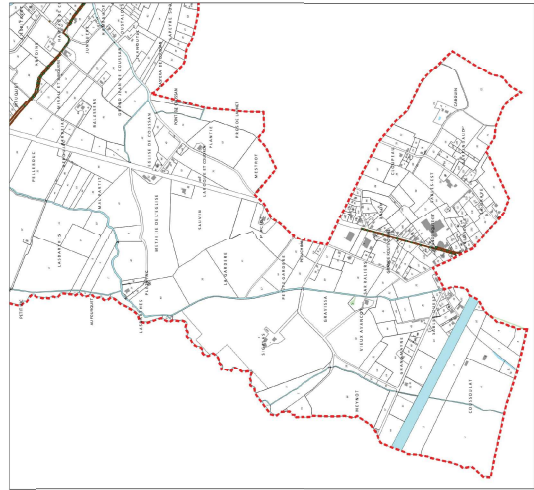


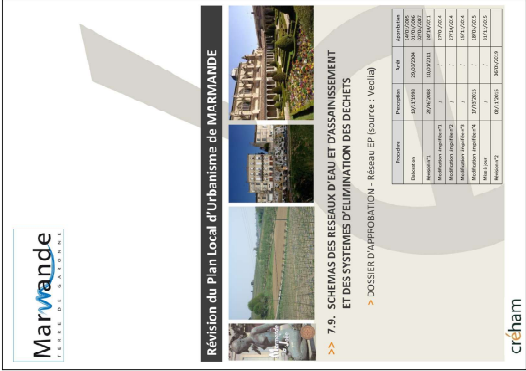
creham



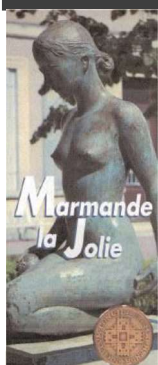
0 250 500 1000 m

Stratification	Prevalence	Preception	Attil	Approbation
Stable	18/17/84	26/53/60/4	14/5/20/5	14/5/20/5
Stable + 1	1	1	1	1
Stable + 2	1	1	1	1
Stable + 3	1	1	1	1
Stable + 4	1	1	1	1
Stable + 5	1	1	1	1
Stable + 6	1	1	1	1
Stable + 7	1	1	1	1
Stable + 8	1	1	1	1
Stable + 9	1	1	1	1
Stable + 10	1	1	1	1
Stable + 11	1	1	1	1
Stable + 12	1	1	1	1
Stable + 13	1	1	1	1
Stable + 14	1	1	1	1
Stable + 15	1	1	1	1
Stable + 16	1	1	1	1
Stable + 17	1	1	1	1
Stable + 18	1	1	1	1
Stable + 19	1	1	1	1
Stable + 20	1	1	1	1
Stable + 21	1	1	1	1
Stable + 22	1	1	1	1
Stable + 23	1	1	1	1
Stable + 24	1	1	1	1
Stable + 25	1	1	1	1
Stable + 26	1	1	1	1
Stable + 27	1	1	1	1
Stable + 28	1	1	1	1
Stable + 29	1	1	1	1
Stable + 30	1	1	1	1
Stable + 31	1	1	1	1
Stable + 32	1	1	1	1
Stable + 33	1	1	1	1
Stable + 34	1	1	1	1
Stable + 35	1	1	1	1
Stable + 36	1	1	1	1
Stable + 37	1	1	1	1
Stable + 38	1	1	1	1
Stable + 39	1	1	1	1
Stable + 40	1	1	1	1
Stable + 41	1	1	1	1
Stable + 42	1	1	1	1
Stable + 43	1	1	1	1
Stable + 44	1	1	1	1
Stable + 45	1	1	1	1
Stable + 46	1	1	1	1
Stable + 47	1	1	1	1
Stable + 48	1	1	1	1
Stable + 49	1	1	1	1
Stable + 50	1	1	1	1
Stable + 51	1	1	1	1
Stable + 52	1	1	1	1
Stable + 53	1	1	1	1
Stable + 54	1	1	1	1
Stable + 55	1	1	1	1
Stable + 56	1	1	1	1
Stable + 57	1	1	1	1
Stable + 58	1	1	1	1
Stable + 59	1	1	1	1
Stable + 60	1	1	1	1
Stable + 61	1	1	1	1
Stable + 62	1	1	1	1
Stable + 63	1	1	1	1
Stable + 64	1	1	1	1
Stable + 65	1	1	1	1
Stable + 66	1	1	1	1
Stable + 67	1	1	1	1
Stable + 68	1	1	1	1
Stable + 69	1	1	1	1
Stable + 70	1	1	1	1
Stable + 71	1	1	1	1
Stable + 72	1	1	1	1
Stable + 73	1	1	1	1
Stable + 74	1	1	1	1
Stable + 75	1	1	1	1
Stable + 76	1	1	1	1
Stable + 77	1	1	1	1
Stable + 78	1	1	1	1
Stable + 79	1	1	1	1
Stable + 80	1	1	1	1
Stable + 81	1	1	1	1
Stable + 82	1	1	1	1
Stable + 83	1	1	1	1
Stable + 84	1	1	1	1
Stable + 85	1	1	1	1
Stable + 86	1	1	1	1
Stable + 87	1	1	1	1
Stable + 88	1	1	1	1
Stable + 89	1	1	1	1
Stable + 90	1	1	1	1
Stable + 91	1	1	1	1
Stable + 92	1	1	1	1
Stable + 93	1	1	1	1
Stable + 94	1	1	1	1
Stable + 95	1	1	1	1
Stable + 96	1	1	1	1
Stable + 97	1	1	1	1





Révision du Plan Local d'Urbanisme de MARMANDE



>> 7.9. NOTICE DECHETS

> DOSSIER D'APPROBATION

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	19/11/1998	29/03/2004	14/02/2005
Révision n°1	22/06/2008	10/01/2011	24/10/2011
Modification simplifiée n°1	/	/	27/01/2014
Modification simplifiée n°2	/	/	27/10/2014
Modification simplifiée n°3	/	/	15/12/2014
Modification simplifiée n°4	17/03/2015	/	18/05/2015
Mise à jour	/	/	31/12/2015
Révision n°2	02/11/2015	06/05/2019	

Note sur les déchets ménagers et assimilés

La commune a transféré à la Communauté d'Agglomération du Val de Garonne sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers. Le territoire du Val de Garonne rassemble 43 communes, soit 61 469 habitants.

1. La collecte des déchets

<i>Nature des déchets</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>Evolution 2013/2014</i>	<i>Ratios kg/hab en 2014</i>
Ordures ménagères résiduelles	13 867	13 868	0,01%	226
Collecte sélective	3 932	4 034	2,60%	66
Verre	1 759	1 807	2,73%	29
Déchèterie + tout venant	13 876	14 992	8,05%	244
TOTAL	33 434	34 702	3,79%	565

Tonnages de déchets collectés et ratio par habitant en 2014 (source : Rapport annuel 2014, CA Val de Garonne)

- **Les ordures ménagères résiduelles**

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée par le prestataire de service URBASER. Marmande est divisée en 3 secteurs de collecte :

- Centre-Ville : collecte du bac gris 3 fois/semaine (lundi, jeudi et samedi) ;
- Secteur pavillonnaire : collecte du bac gris 1 fois/semaine (lundi) ;
- Secteur extérieur : collecte du bac gris 1 fois/semaine (samedi).

Le tonnage collecté concernant les ordures ménagères est resté stable entre 2013 et 2014 sur le territoire de la CA du Val de Garonne. Il représente un ratio de 226 kg par habitants en 2014.

- **Le tri sélectif**

La collecte des emballages recyclables est effectuée par le prestataire de service URBASER. Marmande est divisée en 3 secteurs de collecte :

- Centre-Ville : collecte du bac jaune 1 fois/semaine (mardi) ;
- Secteur pavillonnaire : collecte du bac jaune 1 fois par quinzaine (jeudi) ;
- Secteur extérieur : collecte du bac jaune 1 fois par quinzaine (jeudi).

La collecte du verre est assurée par les prestataires de service Veolia et SLR. Elle s'effectue par apport volontaire via des colonnes aériennes et des bornes enterrées. 203 colonnes sont réparties sur le territoire de Val de Garonne Agglomération (157 points de collecte).

Le tonnage collecté concernant la collecte sélective a augmenté de +2,60% entre 2013 et 2014 sur le territoire de la CA du Val de Garonne. Il représente un ratio de 66 kg par habitants en 2014. Le tonnage concernant le verre a également augmenté sur la même période.

Le taux moyen de refus de tri pour l'année 2014 s'élève à 17.50%, contre 15.48% en 2013. L'objectif de Val de Garonne Agglomération fixé à 15% pour 2014 n'a pas été atteint, malgré le travail de communication et de contrôle mené par les ambassadeurs du tri. Le taux moyen de refus de tri correspond au taux moyen d'erreur de tri représentant la part de déchets non recyclables placés par erreur dans le bac jaune sur le poids total du bac (ex : pots de yaourt, films plastiques, barquettes en polystyrène, ...).

- **Les déchèteries**

Val de Garonne Agglomération dispose de 8 déchèteries sur son territoire en 2014 : Sainte Bazeille, **Marmande « Charrié »**, le **Centre Technique Municipal de Marmande**, Tonneins, le Mas d'Agenais, Meilhan sur Garonne, Seyches et Clairac.

Les déchèteries permettent aux habitants du Val de Garonne Agglomération de déposer gratuitement leurs déchets occasionnels : ceux qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur poids, leur volume ou leur nature.

Les déchèteries sont exploitées dans le cadre d'un marché de prestation de service avec la société SMN Nicollin. Elles sont réservées aux habitants de Val de Garonne Agglomération et l'apport est limité à 1m³ ou 300 kg par jour (usagers et professionnels).

2014	Tout venant	Gravats	Cartons	Déchets verts	Ferraille	Bois	DMS	Total
Marmande	1 299,5	1 095,42	132,74	2 517,62	195,86	539,90	20,48	5 801,52
CTM	251,40	0	5,72	135,22	6,12	21,08	0	419,54

*CTM : Centre Technique Municipal, DMS : Déchets Ménagers Spéciaux
Tonnages collectés au sein des déchèteries présentes sur la commune en 2014 (source : Rapport annuel 2014, CA Val de Garonne)*

- **Autres collectes sélectives**

Dans le centre-ville de Marmande, une **collecte des cartons** est également organisée. En 2014, 107,45 tonnes de cartons ont été collectés.

Une **collecte des déchets verts et encombrants** a également été mise en place depuis 2011. Le marché a été confié à l'Association Atelier et chantier d'insertion Environnement Plus, domicilié à Marmande. La collecte s'effectue dans le centre-ville de Marmande et le secteur pavillonnaire le mercredi. Elle se fait sur inscription via un n° vert et s'adresse aux personnes handicapées, à mobilité réduite, âgées ou sans véhicules. En 2014, sur la commune de Marmande, 727 inscriptions ont été recensées pour la collecte des déchets verts et 96 pour la collecte des encombrants, soit 823 en tout.

Les DASRI (Déchets d'Activité de Soins à risques infectieux) sont collectés par la société MEDISITA et traités chez PROCINER à Bassens dans le centre d'incinération dédié au traitement des déchets de soins. En 2014, 705 kg de DASRI ont été récupérés dans les déchèteries du Val de Garonne.

La collecte sélective des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE) est gratuit pour les habitants du Val de Garonne. En 2014, 77 264 appareils ont été collectés.

52 points de **collecte des textiles** sont également présents sur le territoire du Val de Garonne. 15 sont présents sur la commune de Marmande (Biocoop, Carrefour Market, Décathlon, place de la couronne, place du 14 juillet...). Au total, 58,5 tonnes de textiles ont été collectés en 2014 au niveau des points de collecte de Marmande. 13,9 tonnes ont été collectés à la déchèterie de Marmande.

La collecte et le traitement des piles sont assurés par Corepile. En 2014, 5 636 kg ont été collectés.

La collecte des tubes et des lampes est assurée par RECYLUM. 500 kg de tubes ont été enlevés à la déchèterie de Marmande et 122 kg de lampes. 160 tubes ont été enlevés au CTM de Marmande et 148 kg de lampes.

La collecte des huiles minérales est effectuée en déchèterie. 10,17 tonnes ont été collectés à celle de Marmande.

D'autres collectes gratuites sont effectuées en déchèteries : les huiles végétales, les radiographies, les cartouches d'imprimantes, les capsules de café, les bouchons en liège, les bouchons en plastique, les bouteilles de gaz, les pneus.

2. Le traitement des déchets

Les principales installations de traitement utilisées par Val de Garonne Agglomération sont les suivantes :

- **1 quai de transfert d'ordures ménagères à Charrié-Marmande (47) ;**
- **1 quai de transfert de collecte sélective à Charrié-Marmande (47) ;**
- 1 centre de tri à Illats (33) ;
- 1 Centre d'Enfouissement Technique (CET) à Lapouyade (33) ;
- 1 Centre d'Enfouissement Technique (CET) à Nicole (47).

- **Le traitement des ordures ménagères : l'enfouissement**

Depuis le 1er juillet 2011, Val de Garonne Agglomération a transféré sa compétence Traitement au SMIVAL 47.

Les déchets ménagers collectés sur le secteur Marmandais sont vidés au quai de transfert de Charrié (commune de Marmande) avant d'être transportés jusqu'au CET de Lapouyade pour enfouissement.

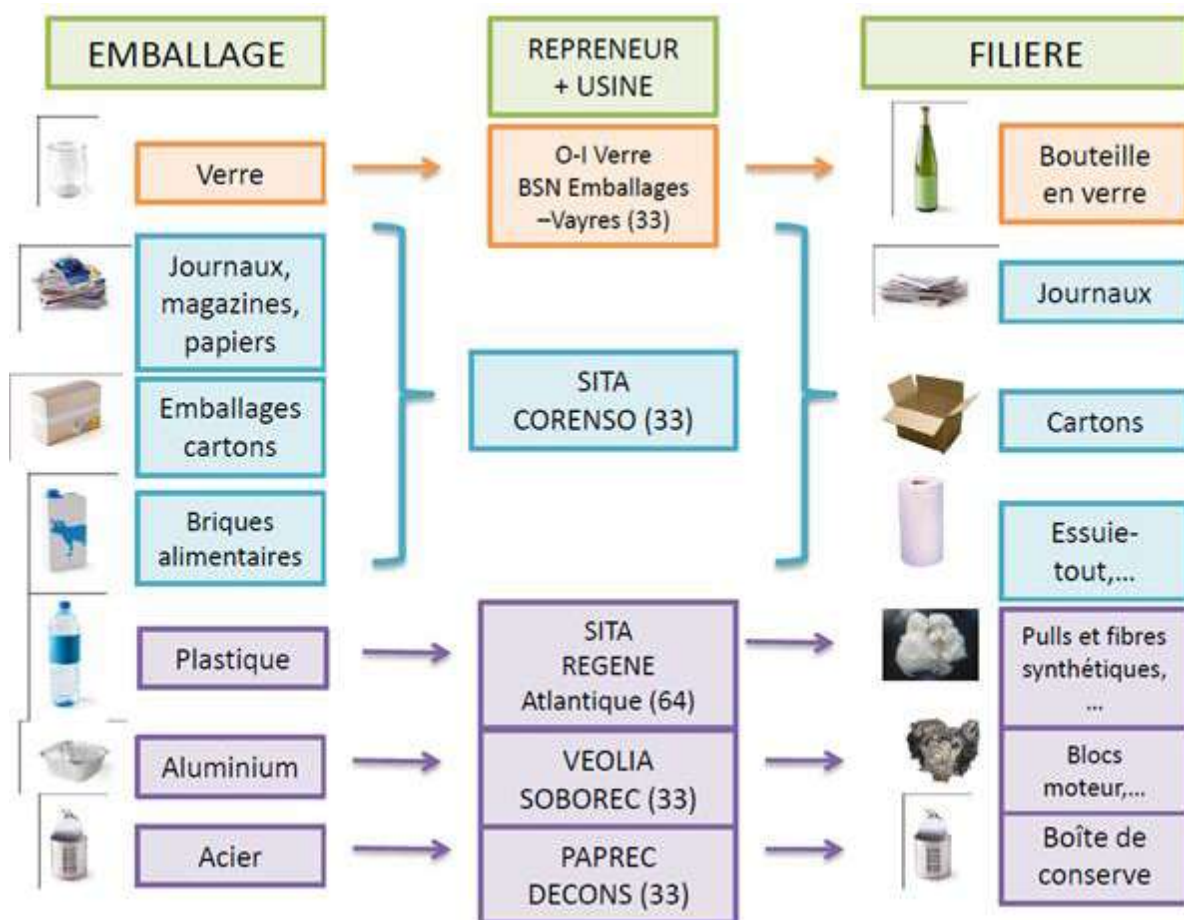
- **Le traitement des emballages recyclables et du verre : valorisation matière**

Les emballages recyclables collectés dans les bacs jaunes sont vidés au quai de transfert de collecte sélective situé à Charrié avant d'être transportés et triés au centre de tri d'Illats (33) de la société COVED.

Les emballages recyclables sont triés dans le cadre des prescriptions techniques minimales (PTM) définies par Eco Emballages, avec lequel Val de Garonne Agglomération a contractualisé le 1er juillet 2011 pour une durée de 6 ans. Cet organisme agréé par les pouvoirs publics apporte à Val de Garonne Agglomération une aide financière liée aux quantités de matières recyclables triées sur le territoire.

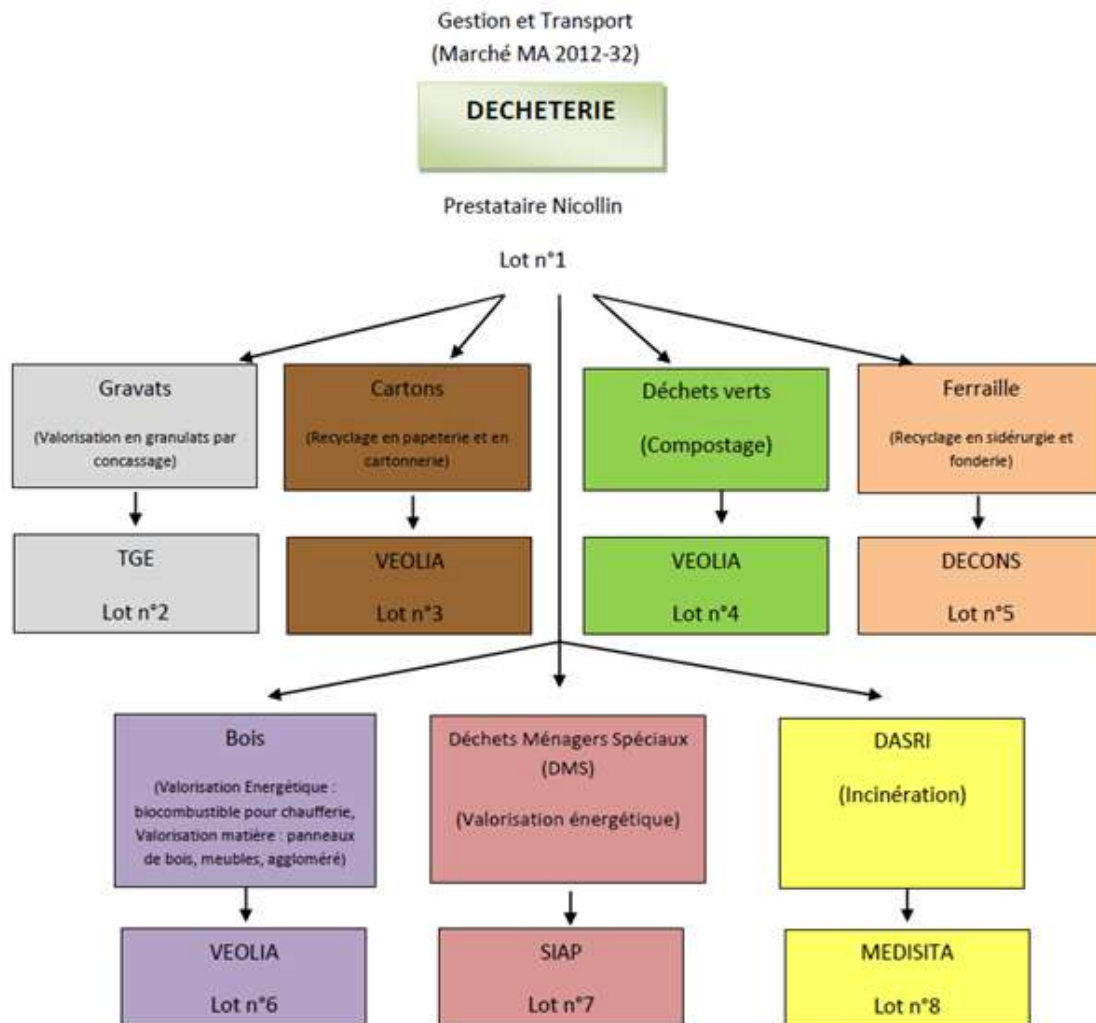
Les matériaux soutenus par Eco Emballages sont l'acier, l'aluminium, les papiers/cartons et les flacons plastiques. Ces emballages, une fois triés, font l'objet de contrats de reprise avec des repreneurs.

Le verre collecté est transporté au centre de recyclage de la société BSN localisé à Vayres (33) pour être traité et revalorisé.



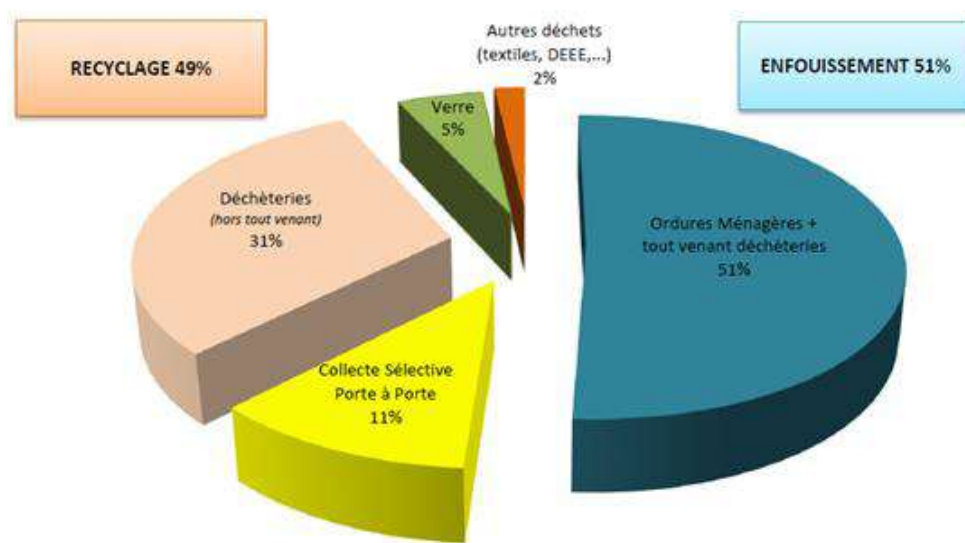
Les différentes filières de recyclage (source : Rapport annuel 2014, CA Val de Garonne)

- Le traitement des déchèteries : valorisation matière, énergétique, organique et Enfouissement



Le traitement des déchèteries (source : Rapport annuel 2014, CA Val de Garonne)

Pour 2014, le taux de valorisation en Val de Garonne est de 49%. Le taux d'enfouissement est lui de 51%.



Répartition des modes de traitement (source : Rapport annuel 2014, CA Val de Garonne)